

## Mise à prix en cas d'adjudication

Par **CLR**, le **21/02/2021** à **17:25**

Bonjour à tous,

Plusieurs questions me taraudent quant à l'adjudication :

1/ Lorsque, dans le cadre d'une adjudication, la mise à prix fixée dans le jugement d'orientation est supérieure à la valeur de la dette du saisi, et que le créancier saisissant est déclaré adjudicataire d'office, devient-il débiteur du saisi ? Connaissez vous des jurisprudences allant en ce sens ?

2/ A l'inverse, lorsque la mise à prix est inférieure à la valeur de la dette du saisi, et que le créancier saisissant est déclaré adjudicataire d'office, le saisi peut-il de nouveau faire l'objet de poursuite (puisque sa dette n'est pas éteinte) ? De même, connaissez vous des jurisprudences allant en ce sens ?

Merci d'avance de vos réponses,

Respectueusement,